**Compte rendu**

**du CHSCT du Musée d'archéologie nationale Domaine national de Saint-Germain-en-Laye**

**Mardi 10 avril 2018**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

**Administration :**

Monsieur Hilaire MULTON, Président du CHSCT, Directeur du SCN

Monsieur Olivier HAUCHECORNE, Président adjoint du CHSCT, Secrétaire général du SCN

**Experts de l’Administration :**

Madame Dominique FRANCOIS Inspectrice Santé et Sécurité au Travail

Madame Catherine, LOUBOUTIN, Adjoint au Directeur, responsable du pôle scientifique

Monsieur Ali KEDJAM Chef du service de l’accueil et la surveillance

Madame Catherine CHOUETAssistante de Prévention

**Secrétaire Permanent du CHSCT :**

Monsieur Carmine MACINA Secrétaire permanent titulaire

**CGT Culture :**

Monsieur Carmine MACINA

Madame Anabelle PALIGNAC

**FSU :**

Monsieur Michel TAPHANEL

**SUD** :

Monsieur Hamar HAMMICHE

**Experts CGT Culture :**

Madame Catherine NOURY, Secrétaire nationale CGT Culture

Madame Camille ARMENGAUD

**Experts SUD-Culture :**

Madame Sophie AGUIRRE

Monsieur Gilles BECQUER

**Ouverture de la séance à 9h10**

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur MULTON, ouvre la séance du 1er CHSCT de l’année 2018 du Musée d’archéologie nationale Domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

**Point liminaire relatif à CAP 2022**

**1 Approbation des deux P-V des CHSCT en date des 6 juin et du 21 novembre 2017**Monsieur MULTON soumet les P-V à l’approbation des membres du CHSCT. Il leur demande quelles observations ils appellent de leur part, avant de les parapher avec Monsieur Carmine MACINA.

**2 Suivi du précédent CHSCT**

Il importera de préciser pour chaque point abordé aux prochains CHSCT, chacun pour ce qui le concerne, lequel est présenté pour avis et lequel est présenté à titre d’information.

- S’agissant de la sécurisation et de la sanctuarisation du parvis, des bacs grillagés avec des galets et des végétaux vont temporairement renforcer cet été le dispositif pour accueillir les spectateurs d’Opéra en plein air les 6 et 7 juillet jusqu’au feu d’artifice du 13 juillet.

- Un exercice incendie va très prochainement être effectué.

- Un autre exercice distinct, qui aura pour objet notre réponse face à un scenario de mise en œuvre d’une alerte attentat, sera également programmé. A cette occasion sera expérimenté le dispositif permettant de contacter simultanément 50 téléphones pour lancer l’alerte.

- Un panneau dédié aux notes de service a été ajouté à côté de l’armoire à clés de nature à faciliter leur accès à l’ensemble des personnels.

- Le diagnostic RPS réalisé par Impact Prévention a souligné l’intérêt qui s’attache à réunir les personnels dispersés.

- Passerelle rue Thiers : les bandes antidérapantes ne remplissent pas leurs fonctions, elles se décollent. L’OPPIC va engager des réparations qui répondent aux demandes présentées par l’administration, afin de limiter les effets de l’espacement des lames en chêne et de procéder à leur rabotage puisque par ailleurs elles sont gondolées.

**3 Registres (RSST Musée et Domaine, RDGI)**

- Pour circulariser la communication et faire prospérer les observations formulées auprès de Romain Gilbert, le relevé de décisions de la visite des représentants du CHSCT effectuée le 14 novembre 2017 sera adossé au présent compte rendu (cf. pièce attachée) eu égard aux questions signalées qui restent en attente de traitement. A titre d’exemple : dans l’atelier où les éléments mobiliers vont être installés, le conduit de cheminée dégradé doit encore être replâtré et repeint après le tubage et les travaux subséquents réalisés par nos soins. Des problèmes d’éclairage persistent dans l’atelier et le hangar de la base vie. Des tuiles cassées qui peuvent glisser et tomber sont à remplacer. L’absence de ventilation (VMC) satisfaisante dans les vestiaires femmes reste aussi à ce jour un sujet signalé. Un courrier va être adressé par la Direction du SCN à l’OPPIC appelant son attention sur l’ensemble de ces questions signalées.

- S’agissant par ailleurs des douches des femmes où le nettoyage n’est pas effectué convenablement, puisque des seaux d’eau sale y sont vidés, un rappel sera à nouveau effectué auprès de la société en charge du nettoyage. Le nouveau marché de nettoyage en cours d’élaboration comportera des clauses de sauvegarde pour ce qui concerne la qualité d’exécution des prestations.

- Une visite des membres du CHSCT dans le logement de fonction de l’entresol du château précédemment occupé en NAS par un TSCBF sera dédiée à l’examen des conditions de travail qui seront réservées aux conservateurs redéployés dans la cadre des travaux de restauration MH la façade Est qui débutent en octobre 2018 pour une durée d’un an (cf. infra point 6).

- La fiche d’établissement doit être actualisée.

- Il sera donné communication d’une copie de la convention passée avec la médecine de prévention aux représentants des organisations syndicales et à l’inspectrice santé et sécurité au travail.

- Les dossiers médicaux des agents du SCN, secret médical oblige, passeront directement d’un médecin de prévention à l’autre.

- Bien qu’elle ait été convoquée, la nouvelle médecin de prévention ne participe pas à ce CHSCT, parce que l’administration centrale n’a pas acquitté les factures qui lui ont été présentées.

**4 Accidents de travail, maladies professionnelles**

- 6 agents ont été victimes d’un accident de travail.

- Le tableau commenté en séance, qui enrichit le DUERP, sera présenté de manière anonymisée avec pour seule référence, le corps d’appartenance des agents.

**5 Point d’information relatif au programme annuel de prévention des risques professionnels – formation gestes et postures**- Il est rappelé que le BSST assure le pilotage de cette question de la prévention des risques, qui fait ici l(objet d’une actualisation. Le DU de l’établissement doit ainsi déboucher sur son propre programme annuel de prévention. Il importe de distinguer le programme de formation, du programme de prévention, dans le tableau présentant les 4 axes que sont : la définition d’un plan d’action en matière de RPS, les enjeux liés à la coactivité, la prévention du risque lié à l’amiante et au plomb, ainsi que les actions en matière de prévention primaire.

- L’affichage des points de suivi du CHSCT sera réalisé.

**6 Point relatif à l’avancement des travaux : impact sur les personnels**

- La continuation des travaux MH de restauration des façades réalisés sous maîtrise d’ouvrage déléguée de l’OPPIC avec la façade Est, à l’issue du déchafaudage de la phase chapelle à l’été 2018 s’inscrit dans la trajectoire qui passe également par la réalisation du nouvel escalier Sud-Ouest programmé en septembre 2019. L’achèvement de ces travaux d’ensemble engagés en 2014 aura pour objet la restauration en deux tranches successives de la grande façade Nord qui débutera à l’été 2019 pour se poursuivre jusqu’à l’horizon 2022.

- Une visite va être organisée pour recueillir l’avis des membres du CHST au sujet de l’installation de certains conservateurs impactés par les travaux dans l’appartement précédemment occupé en NAS ;

- Les conférencières et les conférenciers vont libérer leur local au profit du service des Ressources documentaires. En contrepartie un autre local, plus proche de l’accueil des groupes, leur sera affecté. Les plans ont été transmis aux OS et à la RMN-GP. La réalisation du déménagement est subordonnée au passage de cette question au CHSCT de la RMN-GP.

**7 Point RH. Maintien des postes des agents de maintenance sur les AVP**

Le plafond d'emplois du SCN s’élève à **86 ETP** (en incluant 3 agents en décharge syndicale d'activité à 100%), ainsi qu'il en a été débattu au cours de la Conférence budgétaire du 23 octobre 2017. Le chiffre de 87 ETP est même apparu sur un document officiel transmis dans le cadre des réunions de travail relatives à l'avenir des SCN (CAP 2022). Compte tenu des compétences et de la technicité particulière développée par l’agent de maintenance appelé à prendre sa retraite, il ne sera pas diffusé, à ce stade, faute de candidats éligibles à ces fonctions, de profil de poste pour le remplacer.

**8 Organisation et cadres de la médiation culturelle assurée par les agents du service d'accueil et de surveillance**La Convention signée avec la RMN-GP est mise en cause s’agissant de médiation culturelle assurée par les agents du SCN. Cette mission s’inscrit dans la continuité et la complémentarité avec l’offre de médiation culturelle proposée par les agents de la RMN-GP.

**9 Dotations habillement et nettoyage**

Les agents d’accueil et de surveillance du musée (équipes de jour et de nuit), ainsi que les agents d’accueil et de surveillance du Domaine et les agents du service jardins sont éligibles aux EPI mais aussi à la dotation d’habillement et aux cartes de nettoyage. Leur dotation qui permet d’acquérir des vêtements nécessaires à l’exercice de leurs missions ne constitue pas un avantage en nature. Tous les autres agents en revanche sont éligibles aux EPI.

**10 Véhicules de service**

Un véhicule nécessite d’être remplacé par un modèle hybride ou électrique.  **11 Main courante des agents de la maintenance - emplacement, mode d'emploi, format numérique sur Echange - et autres mains courantes**

Les informations utiles en termes de problèmes signalés arrivent à l’encadrement de l’accueil et de la surveillance aux fins d’assurer le passage de la maintenance.

**12 Logements de fonction**

Le cadre pluriannuel dans lequel s’inscrivent les interventions nécessaires à l’entretien des logements de fonction permet de manière graduée de réaliser les objectifs affichés.

**13 Télétravail : modalités de mise en œuvre**

Les dispositions de l’arrêté du 31 mars 2017 relatives au télétravail encadrent de manière stricte ce dispositif (cf. arrêté adossé à ce compte rendu). Par ailleurs, toute difficulté rencontrée par un agent pour se rendre à son travail un jour de grève ferait l’objet d’une transmission de la part de son chef de service au Secrétaire général en charge d’assurer de manière uniforme le traitement des situations rencontrées au sein de l’établissement et d’éviter d’éventuelles disparités de traitement.

**14 Point d'étape relatif au règlement intérieur, règlement de visite Musée et règlement de visite Domaine**

Le règlement de visite du domaine sera présenté aux OS pour avis au prochain CHSCT. La concertation en interne sur le règlement de visite du musée va débuter.

**15 Nettoyage : équipes de nettoyage, vitres, neige, pluie, etc.**

Un rappel est effectué des responsabilités dont chacun est investi, pour la mise en œuvre des mesures à prendre, chacun pour ce qui le concerne.

*La séance est levée. Le prochain CHSCT est programmé au cours de la première quinzaine de septembre 2018.*

**Relevé de décisions à la suite de la visite des représentants du CHSCT du 14 novembre 2017 à Saint-Germain-en-Laye**

Présents :

Secrétaire général : Olivier Hauchecorne

Inspecteur santé et sécurité au travail : Dominique François

Jardinier en chef : Gilles Becquer

Secrétaire permanent titulaire du CHSCT : Carmine Macina (CGT)

Secrétaire permanent suppléant du CHSCT : Michel Taphanel (FSU)

Secrétaire suppléant SUD : Christine Ouvrard

**1 - Musée d’archéologie nationale :**

**1.1 - VESTIAIRE HOMMES et CANTINE DE NUIT**

La kitchenette a été remplacée, comme annoncé. La livraison d’une nouvelle ventilation y compris pour les douches est en revanche attendue.

**1.2 - VESTIAIRE FEMMES** (en mezzanine)

Le sol en mode parquet a été refait en remplacement du linoléum. Les jointoiements de la douche ont par ailleurs été réalisés.

**1.3 - DOUCHE HOMMES**

La nouvelle ventilation prévue devrait résoudre le problème d’humidité rencontré.

**1.4 - INFORMATIQUE**

Plusieurs questions relatives à l’aménagement de deux emplacements de postes informatiques ont été posées. Une réunion de cadrage devrait pouvoir apporter les réponses attendues

**2 - Domaine national**

**2.1 -** **WC PUBLIC DOMAINE**

La porte est en cours de travaux.

Des panneaux signalétiques Homme et Femme sont demandés.

**2.2 - ACCES AU FLEURISTE**

Un nouveau portail d’accès (l’actuel n’est pas des plus indiqués au plan de la sécurité), coulissant à ouverture (piétons/machines) électrique avec voyant va être devisé de nature à fermer l’accès de la base vie et des serres au public.

**2.3 - GRAND HANGAR**

Les graisses et les combustibles sont à séparer à la demande de l’ISST. Le tableau électrique est également à déplacer. La toiture est encombrée inutilement. Du rangement est à faire et éventuellement un marquage au sol permettrait de rationaliser les espaces (vélos, voitures électrique …). Des tuiles cassées en deux pourraient glisser. C’est un sujet OPPIC signalé.

**2.4 - BASE VIE**

Installer une grille à l’entrée avec une évacuation (devis maçonnerie, métallerie) Sujet OPPIC.

Le placard ouvert où sont entassés des effets personnels dans l’entrée n’est pas une belle signature. Ce n’est pas hygiénique pour les agents. L’OPPIC devrait effectuer des travaux complémentaires de nature à fermer ces coffres de rangement : porte coulissante ou vantaux...

Dans la salle commune (cuisine, réfectoire et coin informatique), l’entreprise de ménage devrait nettoyer intérieurs et extérieurs des électroménagers.

La fontaine à eau en allant vers les vestiaires et les douches ainsi que le rayonnage de stockage des bouteilles d’eau sont à nettoyer par l’entreprise de location qui met l’eau à disposition.

Dans les vestiaires femmes, la ventilation est insuffisante, l’évacuation au sol est à reconsidérer. C’est un sujet à régler en priorité de la part de l’OPPIC. Les effets personnels au-dessus des vestiaires sont à retirer impérativement par les agents concernés.

Dans les vestiaires hommes, idem.

**2.5 - ATELIER**

Affecté à titre principal à l’agent responsable des réparations de machines et outillage, cet atelier doit faire l’objet de travaux de mise en conformité.

Le conduit de cheminée (infiltrations déjà signalées plusieurs fois) est un sujet OPPIC, de même que le défaut de ventilation quand la porte est fermée. L’éclairage est insuffisant.

Trois devis d’aménagement de l’atelier sont à présenter au SG. L’attention est appelée sur l’établi, l’étau, etc.

**2.6 - AUTRES DEPENDANCES**

L’automatisme de la porte d’entrée est à remplacer par une ouverture manuelle.

Les deux locaux en entrant à droite et à gauche sont mal ventilés, prévoir une découpe dans la partie basse et / ou une grille dans la partie haute des portes serait une solution à considérer sous réserve d’un avis technique de l’OPPIC.

L’éclairage du local de stockage des outils est à revoir.

Les matériels stockés à plus de deux mètres de haut doivent être déplacés, l’échelle quant à elle n’est pas des plus indiquées dans cet espace.